

COMMUNE DE JALOGNY

Préparation de la séance du 28 mai 2025 à 19 heures

Présents : Patrick TAUPENOT, Daniel GELIN, Werner PFAU, Bruno MARIZY, Bernadette AUBLANC, Elodie HEREAU

Absents : Sylvie CALAUDI, Thomas FILIATRE

Pouvoirs : Sylvie CALAUDI donne pouvoir à Bernadette AUBLANC- Thomas FILIATRE donne pouvoir à Bruno MARIZY

Heure de début : 19H18

Heure de fin 21H20

Secrétaire de séance ; Daniel GELIN

Le Pv du précédent conseil est approuvé à l'unanimité :

Ordre du jour

Taxe d'aménagement

Travaux Sydesl (2 tranches)

Création budget annexe

Festival de Lournand

Questions diverses

Affaires qui seront soumises à délibération :

Taxe aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'augmenter sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement. Le nouveau taux est fixé à **4 %**

Vote : 8 pour (unanimité)

Travaux Sydesl dossier 240041 Mont Saint Pierre 1

La commune dans le cadre de la poursuite de l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication, d'éclairage publique a demandé au SYDESL de programmer une opération au quartier des Bousseaux. Opération intitulée "**Affaire 240041 Environnement Tranche 1**" retenue dans la programmation 2024 du SYDESL

Les dépenses réelles de ces travaux s'élèvent à 121982.34 €.

Le reste à charge communal s'élève à **14 758.70 €**.

Le Maire rappelle que la commune adhère au principe de mutualisation du produit de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages de télécommunications ; à ce titre elle demande un étalement du règlement de la contribution communale sur 3 ans.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil :

DECIDE

- D'approuver la contribution financière aux travaux d'un montant de 14 758,70€.
- D'inscrire cette dépense au chapitre 65
- Demande au SYDESL d'étaler le paiement de cette contribution sur une durée de 3 années

AUTORISE

- Le maire à signer les conventions à venir

Vote : 8 pour (unanimité)

Travaux Sydesl dossier 2400042 Mont Saint Pierre 2

La commune dans le cadre de la poursuite de l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication, d'éclairage public a demandé au SYDESL de programmer une opération au quartier des Bousseaux. Opération intitulée "**Affaire 240042 Environnement Tranche 2**" retenue dans la programmation 2025 du SYDESL

Les dépenses réelles de ces travaux s'élèvent à 97113.01 €.

Le reste à charge communal s'élève à **13777.35 €**.

Le Maire rappelle que la commune adhère au principe de mutualisation du produit de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages de télécommunications ; à ce titre elle demande un étalement du règlement de la contribution communale sur 3 ans.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil :

DECIDE

- D'approuver la contribution financière aux travaux d'un montant de 13777.35€.
- D'inscrire cette dépense selon la répartition suivante :

au chapitre 65 : 11006.98€

au chapitre 2041582 : 2770.37€

- Demande au SYDESL d'étaler le paiement de cette contribution sur une durée de 3 années

AUTORISE

- Le maire à signer les conventions à venir

Vote : 8 pour (unanimité)

Création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal

Le maire rappelle qu'un budget annexe, distinct du budget principal, voté par l'assemblée délibérante, doit être établi pour toutes les opérations relatives aux lotissements, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité.

L'exposé du maire entendu,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 février 2025,

- *APPROUVE la création du budget annexe de comptabilité M57 dénommé «lotissement chemin des Condemines», dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente ;*
- *PRECISE que ce budget sera voté par chapitre ;*
- *PREND ACTE que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe ;*
- *OPTE pour un régime de T.V.A. à 20 % conformément à l'instruction M57 avec un système de déclaration trimestrielle ;*
- *ADOpte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks ;*
- *AUTORISE Mr Le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale ;*
- *PRECISE que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget ;*
- *AUTORISE Mr Le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.*

Vote : 8 pour (unanimité)

Subvention pour « un p'tit air de festival » de Lournand

Lecture du courrier et présentation du Cerfa de l'association « un p'tit air de Festival »

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 600€ pour accueillir le Festival de Lournand sur la commune de Jalogny fin juillet à la Grange Communale.
- de prendre en charge financièrement les entrées billetteries pour cet événement pour les enfants de moins de 14ans résidants sur la commune. Cette dépense fera l'objet d'un mandat d'affecté au compte 65748

Vote : 8 pour (unanimité)

Questions diverses

- Information du courrier de l'arrêté du préfet ordonnant la suppression de l'installation de véhicules dans le centre Bourg de JALOGNY suite à une mise en demeure du particulier en date du 17 juillet 2023.

- information sur le changement de classement des communes classées en ZRR qui n'étaient plus classées au 01/01/2028 et qui finalement vont intégrer les zones FRR. JALOGNY fait partie de cette liste

- Entre le 15/01/2026 et le 15/02/2026 réalisation du recensement de la population. La commune recherche un agent(e) recenseur(euse).

- Attribution d'une subvention de 5200€ du département dans le cadre des Appel à Projets (AAP2025). Cette subvention est affectée au chantier de renouvellement de la voirie Rue de Charme et Place de la Charme.

- Information sur le projet d'installation Photovoltaïque sur la Cras : Le raccordement au réseau pourrait être envisagé sous forme de plusieurs contrats de 250KVA, ENERCOOP attend l'estimation du cout des travaux, la période n'étant pas très favorable pour les rachats de l'énergie, une décision de poursuite ou non du projet sera prochainement prise. La commune doit préciser à la Chambre d'Agriculture l'historique de la parcelle.

- Le maire, sur demande du Conseil, propose l'envoi de courrier pour un véhicule stationnant sur la chaussée depuis plusieurs années, ainsi que pour les caravanes sédentaires dans deux parcelles.

- un conseiller fait également remarquer des dépôts sauvages fréquents au point de collecte du hameau de Brou et également de détritus taille de haie sur la place de retournement au lieudit "Prés de Meuties"

La séance est levée à 21H20.